

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 20 novembre 2023 à 20 H 00

Convocation : 14/11/2023

Affichage : 28/11/2023

Étaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Martine ROBEZ,

Mrs Alain GOUNAND, Robin BOIRAL, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Thomas VUITTENEZ, Fabrice DESTAING, Florian GRANDPERRIN,

Excusés : Mme Sylvie ROSSIGNOL

Procuration : Mr Olivier MATHEVON à Mme Nathalie HONORIO, Mr Philippe HUSSON à Mr Aurélien PHILIPPE, Mme Isabelle NONNOTTE à Mme Laure VALENTIN, Mme Monika MIBORD à Mme Caroline MEYER

Absents : Mme Valérie BENDERITTER, Crystel MARCELLE

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Caroline MEYER

Après lecture du dernier compte rendu par Madame le Maire, le Conseil Municipal a souhaité inscrire la remarque de Mr MATHEVON relative à sa demande d'être cité pour les questions diverses qu'il avait posées lors du Conseil Municipal précédent et que ses questions soient transcrites. En l'occurrence : M. MATHEVON demande un point de situation sur l'état de l'église. Mr. MATHEVON demande un point sur les travaux au Grand domaine : inondation de la place de la Marre en juillet, point sur les demandes de modification du projet voirie par les habitants validés ou non ou modifiés par Mr. GOUNAND et Mme le Maire, dates des prochaines interventions. Il avait également demandé une réunion publique.

Mr MATHEVON souhaite indiquer qu'il n'a pas posé de question diverse lors du Conseil Municipal du 16 octobre 2023 et qu'il n'a pas demandé que les noms des conseillers soient cités.

Ensuite, le procès-verbal est validé par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant deux points :

- Chasse
- Tarifs location salle de Petit-Mercey

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Tarifs communaux 2024
Tarifs location salle polyvalente
Taxe aménagement
Règlement location salle Petit Mercey
Convention de mise à disposition du service technique entre la commune et d'autres communes
Contrats agents communaux
Demande d'emplacement d'un commerce ambulancier
Décisions modificatives
Demande d'engagement de l'association ADN

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Règlement des baux de Chasse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 Août 2023 de l'ACCA, elle a constaté des erreurs dans le bilan financier de l'association de la chasse de Dampierre. Des recherches auprès de la trésorerie ont démontré que les baux de chasse n'ont pas été réglés depuis 5 ans. La demande de régularisation des baux ayant été envoyée fin septembre et à ce jour non régularisée, Madame le Maire propose, selon l'article 10.3 du bail de location du droit de chasse, de suspendre le droit de chasse sur les bois loués de Dampierre soit les coupes forestières de 5 à 17 pour le non-paiement des baux.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la suspension du droit de chasse sur les bois mis en location par la commune de Dampierre.

Madame le Maire demande l'autorisation à l'ensemble du Conseil Municipal d'intégrer, en tant que propriétaire des bois non loués, le Conseil d'Administration de l'association de Chasse de Dampierre.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Madame le Maire à faire partie du Conseil d'Administration de l'association de Chasse de Dampierre.

Tarifs communaux 2024

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs communaux pour le service technique pour l'année 2024. Madame le Maire précise que les tarifs pour le matériel loué ne comprennent pas la mise à disposition de l'agent.

- 1 agent sans matériel : 35 € / heure
- 1 véhicule liaison : 15 € / heure
- 1 véhicule plateau : 25 € / heure
- 1 véhicule plateau + remorque : 35€ / heure
- 1 tracteur / godet / bennes : 30 € / heure
- 1 balayeuse : 25 € / heure
- 1 tondeuse : 25 € / heure
- 1 Nacelle : 50€ / heure
- 1 Tracteur avec des équipements de débroussaillage : 60€/ heure
- 1 Tracteur avec des équipements de déneigement : 50€ / heure

Après débat et délibération, le Conseil municipal décide de valider à l'unanimité les tarifs communaux pour le service technique.


Tarifs location salle polyvalente 2025

Mme le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les tarifs de location de la salle polyvalente au titre de l'année 2025.

Madame le Maire propose de conserver les tarifs applicables en 2024.

Ceux-ci seront applicables pour toutes nouvelles locations à compter du 1^{er} janvier 2025.

Tarifs de location de la salle polyvalente de Dampierre (39700), à compter du 1er janvier 2025



		Associations		Particuliers	
		Dampierre		Extérieurs	
Petite Salle	Journée (en semaine)	Exclusivement en semaine et selon les disponibilités			
Grande salle (seule)	Journée	150.00 €		300.00 €	
Grande salle (seule)	WE	300.00 €	350.00 €	600.00 €	1 100.00 €
Grande Salle(incluant cuisine et vaisselle)	WE	380.00 €	500.00 €	740.00 €	1 200.00 €

La location devra être réglée en totalité 2 mois avant la date prévue.

Justificatif de domicile à joindre OBLIGATOIREMENT lors de votre demande de réservation

Une caution de 1500€ est demandée pour toute location - chèque non-encassé ainsi qu'une attestation de votre assureur prenant en charges les éventuels dommages.

Un acompte de 50% du montant de la location devra être réglé. Dans le cas d'une annulation supérieure à six mois avant la location, un remboursement à hauteur de 50% de l'acompte versé pourra être demandé.

Rappel pour les organisateurs de LOTO : Location de 100€ en sus des tarifs indiqués pour réservation de la salle pour organisation d'un loto. (non applicable pour les associations de la commune de Dampierre)

En cas de décès : sur demande de la famille du défunt, suite aux obsèques d'habitants de Dampierre, la salle des fêtes est gracieusement mise à disposition par la municipalité pour l'organisation du verre de l'amitié.

Associations : la salle est gracieusement mise à disposition par la municipalité pour toute manifestation à but non lucratif une fois par an (de mai à septembre : priorité aux particuliers).

Un nettoyage complémentaire peut s'ajouter à ces tarifs si nécessaire : 25€/heure de ménage effectuée par les services communaux ou refacturation du coût demandé par un prestataire de service.

Assemblée générale : mise à disposition par la municipalité (exclus si un repas est organisé)

Après débat et délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les tarifs de location de la salle polyvalente fixés pour 2024 au titre de l'année 2025.

Tarif location salle communale Petit Mercey 2024

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'utilisation de la salle communale de Petit Mercey en l'ouvrant à la location seulement aux Dampierrois sous des conditions particulières à la diligence de la collectivité.

- La mise à disposition aux associations Dampierroises la semaine et le week-end
- La mise à la location les week-ends et les jours fériés

Tarifs de location de la salle communale à Le Petit-Mercey, à compter du 1er janvier 2024

		Associations Dampierroises	Particuliers Dampierrois 
Salle communale Le Petit-Mercey	Journée	Gratuité sur demande et validation de Madame le Maire	100.00 €
	WE		150.00 €

La location devra être réglée en totalité à la réservation

Justificatif de domicile à joindre OBLIGATOIREMENT lors de votre demande de réservation

Une caution de 1500€ est demandée pour toute location - chèque non-encassé ainsi qu'une attestation de votre assureur prenant en charges les éventuels dommages.

Dans le cas d'une annulation supérieure à six mois avant la location, un remboursement à hauteur de 25% de la location.

Un nettoyage complémentaire peut s'ajouter à ces tarifs si nécessaire : 25€/heure de ménage effectuée par les services communaux ou refacturation du coût demandé par un prestataire de service.

Madame le Maire propose que le montant de la location soit réglé à la réservation et que dans le cas d'une annulation supérieure à six mois avant la location, un remboursement à hauteur de 25% de la location versée pourra être demandé.

Après débat et réflexion du Conseil Municipal, les tarifs de la salle communale de Petit-Mercey sont validés à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Taxe aménagement 2024

Madame le maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur la taxe d'aménagement.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal après délibération, valide à l'unanimité des présents, de maintenir le taux d'aménagement à 4%.

Règlement location salle Petit-Mercey

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement de la salle communale de Petit-Mercey, notamment les conditions d'utilisation, de réservation, d'attribution et tarifaires.

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du règlement afin de mettre à la location exclusivement aux Dampierrois la salle communale de Petit-Mercey à compter du 1^{er} janvier 2024.

Madame le Maire s'est appuyée sur les informations de la Commission de sécurité effectuée.

Après débat et réflexion du Conseil Municipal, le règlement de la salle communale de Petit-Mercey est validé à l'unanimité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Convention de mise à disposition du service technique entre la commune et d'autres communes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par des communes extérieures pour exercer des travaux sur leur commune. Sur conseil des services compétents, Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de rédiger un document en fixant des conditions et des tarifs applicables sur l'année 2024.

Cette présente convention sera à valider entre les parties avant la mise à disposition des agents communaux et le matériel.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la rédaction de la convention et les tarifs applicables et autorisent Madame le Maire à signer ces conventions entre les parties.

Contrats Agents communaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'un agent d'entretien arrive à échéance le 07 décembre 2023.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de renouveler le contrat de cet agent afin d'entretenir les locaux communaux, ainsi que la salle polyvalente, la salle de Judo et la salle de Petit-Mercey.

Selon l'avis du Centre de Gestion du Jura, Madame le Maire propose au Conseil municipal de transformer le contrat de cet agent à compter du 08 décembre 2023 pour assurer l'entretien des locaux jusqu'au 07 décembre 2026, en contrat de travail permanent à durée déterminée, en qualité d'Agent d'entretien Contractuel dans la catégorie C pour une durée de trois ans, à temps non-complet de 10 heures hebdomadaires.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents cette proposition à compter du 08 décembre 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'un Adjoint administratif se termine le 25 décembre 2023.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de renouveler le contrat de cet agent afin de pérenniser le travail administratif.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger le contrat de cet agent à compter du 26 décembre 2023 jusqu'au 25 décembre 2026 pour assurer le secrétariat, en qualité d'Adjoint administratif Contractuel dans la catégorie C pour une durée de trois ans, à temps non-complet de 17h30 heures hebdomadaires.

Après débat et délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents cette proposition à compter du 26 décembre 2023.

Demande d'emplacement d'un commerce ambulant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande d'un commerce ambulant de cuisine asiatique souhaitant un emplacement avec électricité pour un droit de place à raison d'une à deux fois par mois.

Les commerçants du village étant fermé le lundi, Madame le Maire indique au Conseil qu'elle a proposé au futur demandeur un emplacement le lundi soir sur la Place Flore.

Madame le Maire propose le tarif communal de 80€ par an.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présence d'un commerce ambulant le lundi soir deux fois par mois sur la place Flore.

Décisions modificatives

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires.

Chapitre 012	+ 5000€
Chapitre 011	- 5000€
Chapitre 65	+ 1000€
Chapitre 66	-1000€

Après débat et délibération, le Conseil Municipal adopte ces décisions modificatives à l'unanimité.

Demande d'engagement de l'association ADN

Madame le Maire ouvre à nouveau le débat quant à la demande de l'association ADN qui nous suggère de signer la lettre de soutien ouvrant le dialogue du désarmement nucléaire.

Madame le Maire consulte le Conseil Municipal qui accepte à 14 voix Pour et 1 abstention de signer la lettre de soutien de l'association ADN.

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune invite les habitants de plus de 70 ans aux repas de Noël le dimanche 10 décembre. Après consultation, Le traiteur Mr FLEURY a été retenu pour le rapport tarif / prestation. Les enfants de l'association Evolution Jeunesse aideront au service.
Madame le Maire sollicite l'ensemble des Elus à être présents.
2. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé des précisions sur un projet d'installation dans le local sis 1 rue du Grand Verger.
3. Madame le Maire informe qu'un administré a signalé l'inondation près de l'arrêt de bus proche du lotissement du Cléau. Les agents ont creusé de nouveau le fossé pour absorber l'eau.
Suite à des débordements dans un regard d'assainissement, un curage de la canalisation a alors été réalisé par les sociétés SOGEDO et SARP mandatées par la CCJN, qui ont retrouvé des bouteilles plastiques, des bouteilles de verre et des amas de graisse dans le réseau d'assainissement.
4. Madame le Maire rappelle que la coupure d'eau du vendredi 17 novembre ne relève pas de la commune, ni des inondations, mais d'une chute d'arbre sur la ligne électrique intervenue sur la station de pompage d'eau potable. Le syndicat des Eaux a été dépendant de la réparation du prestataire Enedis pour rétablir la situation.
5. Monsieur PHILIPPE rappelle que le 9 décembre, la Croix-Rouge collecte les piles usagées au profit du Téléthon. Madame le Maire informe qu'une boîte est à disposition à la Mairie et à l'agence postale pour les personnes souhaitant déposer des piles avant le 8 décembre.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Monsieur Robin BOIRAL demande qu'une information soit transmise aux propriétaires des véhicules stationnant le dimanche matin sur l'emplacement du marché artisanal. Mr GOUNAND répond que des affiches ont été déposées sur les parebrises concernés. Il informe le Conseil municipal que panneaux d'interdiction de stationner seront commandés par la commune.
2. Madame ROBEZ demande des informations sur les comptages déposés à 3 endroits sur des routes départementales. Madame le Maire transmettra cette demande au service du département.
3. Madame HONORIO demande que le sentier dédié aux piétons entre Le Petit-Mercey et Bois d'Hyombre soit restauré par les agents à la suite des ruissellements récents.
4. Madame HONORIO informe qu'une structure achetée en partie par les administrés de Petit-Mercey et installée devant l'ancienne mairie a disparu. Madame HONORIO s'interroge sur la localisation de cette flèche.

Madame le Maire en prend note et rédigera un courrier à l'attention de la personne qui conserve cette flèche.

La séance est levée à 22H40

La secrétaire de séance
Caroline MEYER

Le Maire,
Laure VALENTIN